

# Délibération du Conseil municipal

## Du 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 077-217702570-20260415-33\_2026-DE

<b>Date de convocation :</b> 03/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Maire.
<b>En exercice : 27</b>	<u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – M. Christophe DE MARCO - Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD - Mme Françoise JOB.
<b>Présents : 25</b>	
<b>Votants : 24</b>	
	<u>Pouvoirs</u> : Mme Carole PEREZ donne pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU– Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD
	Mme Alexia LAKOMY a été élue secrétaire de séance.
<b>N° de délibération :</b>	33-2026
<b>Objet :</b>	Adoption du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Lizy-sur-Ourcq ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Maxence GILLE (maire sortant) a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu M. Victor COURTIER pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant que Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU, Maire, ne participe pas au vote,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Le Conseil municipal, l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Lizy-sur-Ourcq annexé à la présente délibération.

### COMMUNE DE LIZY SUR OURCQ – BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

#### PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 841 858,16	3 586 915,77	5 428 773,93
	Recettes réalisées	1 374 674,62	3 671 290,58	5 045 965,20
	Restes à réaliser	273 649,42	0,00	273 649,42
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 567 986,20	3 688 053,87	5 256 040,07
	Dépenses réalisées	1 411 452,48	3 358 864,80	4 770 317,28
	Restes à réaliser	132 721,61	0,00	132 721,61
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 36 777,86	312 425,78	275 647,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 248 514,32	301 968,61	53 454,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-285 292,18	614 394,39	329 102,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	140 927,81	0,0	140 927,81
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 144 364,37	614 394,39	470 030,02

**AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 de la sorte :

#### Résultat de fonctionnement

A.	Résultat de l'exercice	+ 312 425,78 €
B.	Résultats antérieurs reportés	+ 301 968,61 €
C.	Résultat à affecter	+ 614 394,39 €

#### Solde d'exécution de la section d'investissement

D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 144 364,37 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 140 927,81€


## Besoin de financement

F = D + E	- 285 292,18 €
Report en investissement R 001 :	0,00 €
Report en fonctionnement R 002 :	+ 329 102,21 €
Déficit reporté D 002 :	- 285 292,18 €

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 15 avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Président de séance  
Victor COURTIER



Le secrétaire de séance,  
Alexia LAKOMY



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 077-217702570-20260415-33\_2026-DE